

Verneuil-sur-Seine, le 12 mai 2015



ADIV-Environnement

10, allée des Chevreuils
78480 Verneuil-sur-Seine
e-mail: adiv78480@yahoo.fr
Site : www.adiv-environnement.org

Madame Anne-Marie CHARVET

11 bis, rue Saluces
84000 AVIGNON

Objet : Concertation du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie

Madame,

L'association ADIV-Environnement est une association agréée de défense de l'environnement dans le département des Yvelines et dont l'action se situe principalement au niveau de la Communauté d'Agglomérations des 2 Rives de Seine. A ce titre, nous avons lu avec attention le document intitulé « Ligne Nouvelle Paris-Normandie Concertation – Atelier Insertion territoriale du projet 2 - 16 avril 2015 » que nous avons téléchargé sur le site www.lnnp.fr.

Nous sommes bien entendu très attentifs au déroulement de la concertation car notre territoire sera, quel que soit le scénario retenu, très impacté par ce projet de ligne nouvelle. Le scénario dit « Confluence – Chanteloup Prioritaire » nous inquiète beaucoup du fait de son tracé à travers la Boucle de Chanteloup et la plaine de Vernouillet, classée en Zone Agricole Protégée (ZAP). Par ailleurs nous luttons depuis de nombreuses années contre un projet routier inadapté (contournement de la RD154) sur cette même zone.

Le document cité fait état d'une « méthodologie basée entre autres sur l'identification des outils mis en place par la puissance publique pour valoriser les enjeux particuliers ». Nous ne pouvons qu'approuver cette méthode aussi nous sommes très surpris de ne pas retrouver dans les enjeux agricoles, cette ZAP créée par arrêté préfectoral n°08-111/DDD du 25 août 2008 sur la commune de Vernouillet.

En effet, une ZAP concerne une zone agricole dont la préservation est d'intérêt général, en raison soit de la qualité de sa production, soit de sa situation géographique. La création de la ZAP de Vernouillet, la première en Ile-de-France, a permis de freiner la spéculation sur le prix des terres, de permettre la remise en culture de friches agricoles et de maintenir le caractère rural de cette zone à laquelle sont attachés les habitants des communes de Vernouillet et des alentours.

Aussi nous considérons qu'il est indispensable de faire apparaître cette zone protégée dans les diverses cartographies que vous présentez au public et d'en tenir compte dans les études qui sont menées dans le cadre de la détermination du tracé de cette voie nouvelle.

Sachez que nous sommes également prêts à participer à toutes les réunions de concertation qui pourront se tenir dans ce cadre.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Bernard DESTOMBES

Président d'ADIV-Environnement

Membre du Conseil d'Administration de FNE-Ile-de-France

P.J. :

Plan de la Zone Agricole Protégée

Copie :

Monsieur le président de l'association ADAPAVE

Messieurs les Maires de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine

ADIV-Environnement

*Association loi 1901 enregistrée à la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye le 5/07/91 sous le n°06213
Agréée Association de protection de l'environnement au niveau départemental par arrêté préfectoral décret n°2013287-0007 du 14/10/2103
Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)
Adresse et siège de l'Association : 10, allée des Chevreuils 78480 Verneuil sur Seine.
Adiv78480@yahoo.fr [Site : www.adiv-environnementl.org](http://www.adiv-environnementl.org)*

